AFFECTATION EN SECONDE A LA RENTREE 2015

MODE D'EMPLOI A L'ATTENTION DES PARENTS

Le lycée Rosa PARKS prépare aux baccalauréats des séries :

L	ES	S	STI2D ITEC
Littéraire	**Économique et sociale**	**Scientifique** - **option SI** - **option SVT**	**Sciences et technologies** **de l'industrie et du développement durable** **Spécialité ITEC :** **Innovation technologique et éco-conception**

PROCEDURE NATIONALE PAM - AFFELNET

L'affectation dans la voie générale et technologique publique de l'éducation nationale obéit aux règles de la sectorisation géographique : selon leur adresse d'habitation, les élèves bénéficient de bonifications sur certains lycées correspondant à leur secteur d'affectation ou à leur secteur de rattachement.

- Le secteur d'affectation correspond au secteur géographique strict de l'élève en fonction de son lieu d'habitation
- Le secteur de rattachement est également lié au lieu d'habitation de l'élève mais il s'agit d'un secteur élargi pour rendre accessibles des enseignements rares non assurés dans le secteur d'affectation.

L'application informatique académique AFFELNET permet de gérer l'affectation des élèves dans l'enseignement public par le net. La procédure PAM, pré-affectation automatisée multicritères, procède à un classement automatisé des élèves dans AFFELNET à partir d'un barème.

On distingue :

- Le traitement «**PAM sans notes**» : le barème est composé uniquement des différents bonus liés aux situations des élèves. Les notes ne sont pas prises en compte. « PAM sans notes » gère les vœux dits génériques sur secteur d'affectation qui regroupent, au sein d'un même établissement, l'ensemble des enseignements d'exploration les plus courants. L'élève peut, de droit, prétendre à ce vœu dans l'établissement de son secteur d'affectation. Les élèves d'autres secteurs peuvent être affectés sur ce vœu, mais ils ne sont pas prioritaires. Le choix final des enseignements d'exploration se fait au moment de l'inscription.

- Le traitement «**PAM avec notes**» : Le barème prend en compte les bonus liés aux situations particulières des élèves **et** les notes. « PAM avec notes » gère les vœux contingentés sur secteur d'affectation ou de rattachement, qui correspondent à des enseignements d'exploration rares ou à des formations à capacité limitée. Les élèves sont sélectionnés sur leurs résultats scolaires, comme c'est le cas pour la section européenne anglais de notre lycée.

NB : Si les élèves souhaitent garantir leur affectation dans l'enseignement public, ils doivent impérativement formuler un vœu générique du secteur d'affectation.

Chaque élève dispose de **5 vœux** maximum, classés par ordre de préférence, chaque vœu correspondant à une formation particulière dans un établissement donné.
Lors du traitement informatique, AFFELNET retient pour chaque élève **le vœu le mieux classé** dans la liste de candidatures. Les propositions correspondant à des vœux de moins bon rang sont annulées.
Cette procédure fonctionne de telle sorte que **chaque élève n'est, in fine, affecté que sur une seule place**, les autres places étant libérées et attribuées à d'autres élèves. Il n'existe pas de liste supplémentaire pour l'entrée en 2GT.

PUBLIC-PRIVE : quels vœux doivent être saisis dans AFFELNET ?
Pour éviter les cas de double admission, la procédure AFFELNET POST 3ème concerne également l'entrée dans les établissements privés sous contrat avec l'éducation nationale.

- **Les établissements publics** saisissent les vœux de leurs élèves dans tous les cas, même s'ils ne formulent que des demandes d'admission dans le privé.
- **Les établissements privés** sous contrat saisissent les candidatures des élèves :
  ⇨ Qui formulent des vœux dans le public,
  ⇨ Qui formulent des « vœux mixtes » à la fois dans le public et dans le privé sous contrat.

Il est à noter toutefois que le classement des candidats dans les formations privées sous contrat est fait par des commissions internes aux établissements et non par l'application informatique automatisée, comme c'est le cas pour le public. Les établissements privés gardent donc la maîtrise de leur recrutement. Les élèves concernés doivent impérativement prendre contact **dès le second trimestre** avec le ou les établissements privés de leur choix pour préparer leur admission. Leurs vœux dans le privé seront saisis dans AFFELNET sur présentation d'une fiche de liaison attestant de la démarche.

A retenir pour bien comprendre la procédure :

➲ Les 5 vœux possibles par élève concernent donc **le public et le privé** mais un seul vœu sera retenu au final : l'ordre des vœux est donc déterminant !

➲ Le vœu n°1 est toujours assorti d'un bonus.

➲ Pour l'ensemble de l'affectation dans l'enseignement public, le traitement des candidatures est identique pour les élèves issus de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

QUI EST CONCERNE ? QUAND et COMMENT ?

Tous les élèves, pour être affectés en seconde au lycée Rosa PARKS, devront obligatoirement avoir fait acte de candidature selon cette procédure, quel que soit leur établissement d'origine, public ou privé. Les redoublants suivent la même procédure.
Une fiche de candidature sera éditée au mois de juin sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine, à partir des décisions d'orientation portées sur la fiche dialogue. Le collège d'origine est donc responsable de la saisie des vœux et de leur conformité avec les demandes formulées par les familles. Les familles doivent avoir accès au bordereau de saisie.

Procédure particulière pour les élèves originaires des établissements privés hors contrat du type OMBROSA :

Ces élèves doivent s'adresser à la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale du Rhône afin de participer à la procédure centralisée d'évaluation du niveau scolaire.
Un dossier d'admission devra être adressé à la DSDEN entre le 23 mars 2015 et le 10 avril 2015.
Les épreuves auront lieu le mercredi 29 avril 2015 **au lycée Colbert**, **20 rue Louis Jouvet Lyon 8ème** (Français, LV1 et mathématiques).

La division de l'affectation des élèves procédera à la saisie des vœux dans AFFELNET des élèves pour lesquels la commission aura émis un avis favorable.
Leur affectation s'effectuera dans les mêmes conditions que pour tout autre élève.

Coordonnées : DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale du Rhône)
DAE2
21 rue Jaboulay
69 309 Lyon Cedex 07
04/72/80/67/72
ce.ia69-dae@ac-lyon.fr

CHOIX DES ENSEIGNEMENTS A L'ENTREE EN SECONDE

VOEU GENERIQUE (Code 69G11210)

UN 1er ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION OBLIGATOIRE :
Sciences économiques et sociales (SES)

UN 2ème ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION A CHOISIR ENTRE :

1. Littérature et société
2. Sciences de l'ingénieur (SI)
3. Méthodes et pratiques scientifiques (MPS)
4. Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG)
5. Langue et culture de l'Antiquité : latin, commencé en 5ème
6. Langue et culture de l'Antiquité : grec, commencé en 3ème ou débutant
7. Italien LV3 débutant

1 SEUL VOEU CONTINGENTE (Code 69G11211)

SECTION EUROPEENNE ANGLAIS

Addition des notes de 3ème avec coefficients :
Français 4 Maths 2 LV1 5 LV2 5 Physique 2 SVT 2 EPS 3
Education musicale 2 arts plastiques 2 Technologie 2 H/G 4

Total **33** + Bonus divers liés à la situation

Le premier enseignement d'exploration portant obligatoirement sur les sciences économiques et sociales (SES), seul le second enseignement d'exploration fait l'objet d'une saisie et d'un traitement dans l'application AFFELNET.

L'élève affecté en classe européenne choisit son deuxième enseignement d'exploration au moment de l'inscription au lycée.

VOTRE SITUATION

A. VOUS RESIDEZ DANS UNE DES 14 COMMUNES DU SECTEUR

NEUVILLE, ALBIGNY, FLEURIEU, MONTANAY, ROCHETAILLEE, CAILLOUX, COUZON, CURIS, FONTAINES-SAINT-MARTIN, FONTAINES-SUR-SAONE, GENAY, POLEYMIEUX, SAINT-GERMAIN, SAINT-ROMAIN

Le lycée Rosa PARKS est votre lycée de secteur d'affectation. Un vœu générique unique garantira l'affectation**.** Si vous postulez pour la section européenne anglais, il conviendra de formuler en deuxième position un vœu générique pour assurer dans tous les cas l'affectation.

B. VOUS NE RESIDEZ PAS SUR LE SECTEUR

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE :

Bien que la priorité soit donnée aux élèves du secteur d'affectation ou de rattachement, les élèves peuvent demander l'établissement qu'ils souhaitent.

L'assouplissement de la carte scolaire ne concerne que les vœux génériques.

Certaines situations, définies au niveau national, donnent des points qui favorisent la demande, sur les vœux génériques de la voie générale et technologique uniquement.

Les demandes sont traitées sur la base des critères suivants :

Critères de priorité:

1. Élève en situation de handicap ou porteur d'un trouble de santé invalidant (dossier médical)
2. Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (dossier médical)
3. Élève bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux (80 points)
4. Fratrie dans l'établissement à la rentrée (20 points)

Dans tous les cas, le dernier vœu portera sur un vœu générique dans un lycée du secteur d'affectation.

MONTANTS DES BONUS

Bonus 1er vœu (automatique)	600 points
Bonus académique	5000 points
Bonus géographique (sur secteur d'affectation ou de rattachement) Cette bonification garantit l'affectation sur vœu générique et la favorise sur les vœux contingentés	5000 points
Bonus filière (élèves issus de section euro de même langue)	300 points
Bonus redoublement sur vœu générique	9000 points
Assouplissement de la carte scolaire	de 20 à 80 points

- Ces différents bonus se cumulent, en fonction de la situation des élèves.
- La DSDEN et le Rectorat se réservent le droit de les réajuster si nécessaire.
- A l'issue de la phase d'affectation, le lycée disposera de quelques places résiduelles en section européenne anglais. Une commission se réunira début juillet pour y affecter, au vu de leur dossier scolaire, des élèves n'ayant pas eu satisfaction sur ce vœu.

INSCRIPTION AU LYCEE ROSA PARKS

Les résultats de l'affectation dans AFFELNET seront disponibles le 26 juin 2015. Les familles pourront consulter directement les résultats individuels grâce au numéro INE (identifiant national élève) à l'adresse :

https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet3resultats.

Il sera alors nécessaire de remplir un dossier papier pour valider l'inscription.
Si votre enfant est scolarisé au collège Jean RENOIR, Jean de TOURNES, André LASSAGNE ou Notre Dame de BELLEGARDE, ce dossier d'inscription lui sera remis directement par son établissement.
Dans tous les autres cas (établissements privés ou publics hors secteur), il conviendra de venir chercher un dossier d'inscription au secrétariat du lycée Rosa PARKS dès la parution des résultats de l'affectation et de le rapporter, dûment rempli, selon le calendrier indiqué.

Prévoir d'ores et déjà pour le dossier d'inscription :

- 4 photographies d'identité couleur récentes et sans couvre-chef
- La copie du livret de famille
- Les copies des 3 bulletins trimestriels de 3ème.

Le service de vie scolaire recevra les élèves et les familles pour le retour du dossier d'inscription selon le planning prévisionnel suivant :

Lundi 29 JUIN 2015 **8h30 à 11h30**	**Collège Jean Renoir**
Lundi 29 JUIN 2015 **13h30 à 16h30**	**Collège André Lassagne** **Collèges publics hors secteur** **Collèges privés**
Mardi 30 JUIN 2015 **8h30 à 11h30**	**Collège Jean de Tournes**

SITES A CONSULTER

➲ SITE DU LYCEE ROSA PARKS : **www.lyceerosaparks.fr**
Avec les liens vers :

➲ ACADEMIE DE LYON : **www.orientation-lyon.org**

➲ DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DU RHONE (DSDEN)
www.ia69.ac-lyon.fr (rubrique Parents-Elèves /affectation des élèves et carte scolaire)

➲ ONISEP : **www.onisep.fr**

LA CLASSE DE SECONDE
GRILLE HORAIRE

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

TRONC COMMUN : 25H30 hebdomadaires

1. Français 4h
2. Histoire-géographie 3h
3. LV1 et LV2 5h30 (anglais, allemand, espagnol, italien)
4. Mathématiques 4h
5. Physique-chimie 3h
6. Sciences de la vie et de la terre (SVT) 1h30
7. Éducation physique et sportive (EPS) 2h
8. Éducation civique, juridique et sociale (ECJS) 0h30
9. Accompagnement personnalisé 2h
10. Heures de vie de classe (10h annuelles)

2 ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION : de 3h à 4h30 hebdomadaires

➲ **Un enseignement obligatoire** :
Sciences économiques et sociales 1h30

➲ **Un 2ème enseignement à choisir entre** :

1. Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion 1h30
2. Littérature et société 1h30
3. Sciences de l'ingénieur 1h30
4. Méthodes et pratiques scientifiques 1h30
5. Langue et culture de l'Antiquité : latin, commencé en 5ème, 2h
6. Langue et culture de l'Antiquité : grec, commencé en 3ème ou débutant, 2h
7. Italien LV3 débutant 3h

1 ENSEIGNEMENT FACULTATIF AU CHOIX

1. Langue et culture de l'Antiquité : latin (2h) commencé en 5ème
2. Langue et culture de l'Antiquité : grec (2h) commencé en 3ème ou débutant
3. Italien LV3 débutant (3h)
4. Arts : Musique (2h)

SECTION EUROPEENNE ANGLAIS

La section européenne anglais propose à des élèves motivés pour l'apprentissage des langues de développer leurs compétences en anglais oral et écrit ainsi que leurs connaissances de la culture des pays anglophones et européens. L'entrée en section européenne se fait généralement dès la 4ème au collège.

En classe de seconde, en plus des horaires obligatoires, les élèves bénéficieront d'une heure de DNL (discipline non linguistique) d'histoire-géographie en anglais. Les thèmes abordés en DNL ont trait à l'histoire et à la culture des pays anglo-saxons.

En classe de 1ère, ils participeront à un voyage linguistique et culturel ou à un échange annuel avec un pays anglophone. Ce projet fait partie intégrante du cursus de tout élève de la section euro et sera prioritaire sur tout autre voyage linguistique organisé par le lycée. Il vise à faire acquérir une connaissance approfondie de la civilisation du pays visité et une aisance à l'oral.

- 2012 : échange avec la Suède
- 2013 : séjour en Écosse
- 2014 : séjour à Manchester et Liverpool

En terminale, **la mention européenne** sera portée sur leur diplôme de baccalauréat sous réserve d'avoir obtenu au moins **12/20** à l'épreuve écrite obligatoire d'anglais LV1 et au moins **10/20** à l'évaluation spécifique de DNL, sachant que le contrôle continu représente 20% de cette note.

Le recrutement en section européenne anglais en Seconde passe par la procédure académique **AFFELNET** et relève d'un vœu contingenté **PAM avec notes** (48 places). Des élèves n'ayant pas eu satisfaction sur ce vœu pourront toutefois être affectés en section européenne après leur inscription au lycée sur les places résiduelles, sur décision de la commission interne qui se réunira début juillet.

La section européenne n'a en aucun cas vocation à fournir un soutien aux élèves en difficulté en anglais ! Elle est compatible avec les séries de baccalauréat L, ES ou S, et peut se cumuler avec un enseignement facultatif au choix. Elle s'adresse à des élèves motivés et actifs à l'oral, prêts s'investir particulièrement dans l'étude et la pratique de la langue anglaise.

LES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

PREMIER ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE : ECONOMIE

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	Les élèves découvriront les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines : Comment expliquer économiquement les comportements de consommation et d'épargne des ménages ? Comment les entreprises produisent-elles ? Comment expliquer la formation d'un prix sur un marché ? Comment inciter les agents à prendre en compte la pollution dans leur comportement ? Comment analyser sociologiquement les organisations et la consommation des ménages ?

SECOND ENSEIGNEMENT AU CHOIX

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ECONOMIE ET DE LA GESTION	Les élèves découvriront les notions fondamentales de l'économie et de la gestion, en partant du comportement concret d'acteurs qu'ils côtoient dans leur vie quotidienne (entreprises, associations, etc.) : comment fonctionnent-ils ? Quel est leur rôle économique exact ? Quelles relations entretiennent-ils avec les autres acteurs économiques ? Quelles stratégies mettent-ils en œuvre pour se développer, par exemple en matière d'innovation ? Comment répondent-ils aux attentes qui leur sont adressées? À quels défis et à quelles contraintes sont-ils confrontés, par exemple en matière de réglementation ?
LITTERATURE ET SOCIETE	Enseignement assuré par un professeur de français et un professeur d'histoire. Cet enseignement permet de montrer l'intérêt, l'utilité sociale et la richesse d'une formation littéraire et humaniste en intégrant une dimension historique pour mieux dégager les enjeux actuels et les perspectives qu'elle offre aux lycéens d'aujourd'hui. Cet enseignement met en lumière les interactions entre la littérature, l'histoire et la société.

SCIENCES DE L'INGENIEUR	Enseignement assuré par un professeur d'ingénierie mécanique ou d'informatique et numérique. À travers la question du développement durable, analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux, et découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.
METHODES ET PRATIQUES SCIENTIFIQUES	Enseignement assuré par les professeurs de SVT, de sciences physiques et de sciences de l'ingénieur. Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie, les sciences de l'ingénieur. L'enseignement vise à montrer l'apport et l'importance de ces disciplines pour aborder les questions que se posent les sociétés modernes, pour en percevoir les enjeux, pour les aborder de façon objective. Il permet aussi de découvrir les métiers et formations scientifiques.
LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE : LATIN OU GREC	Découvrir une langue et une civilisation anciennes en s'exerçant à la traduction écrite, à l'étude de textes littéraires ou de documents historiques ou artistiques.
ITALIEN LANGUE VIVANTE 3 (DEBUTANT)	Découvrir une langue, une civilisation, un mode de vie et de pensée différents au travers de l'étude du vocabulaire, de la grammaire, via la conversation, l'étude de textes, de documents, de films, de traductions…

Nb : Aucun choix d'enseignement d'exploration n'est pénalisant pour l'orientation en fin de seconde, qui se dessine au 2ème trimestre et devient effective au mois de juin.